

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 24 OCTOBRE 2023 à 9h sur le site de Landivisiau

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X	MESGOUEZ Patrick	X	X
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle			STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie		
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline			VIMFLES Justine		
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia		
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	

Assistent à la réunion :

Mr Matthieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire de la Fondation

Mme Emmanuelle DIEVART, intervenante pour CATALYS (visioconférence).

Mme Jade MALLERON, intervenante pour démarche de projet semaine à 4 jours (visioconférence).

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Mardi 24 octobre 2023 à 09h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation du procès-verbal du CSE du 26 septembre 2023
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023*
3. Information sur les dispositifs de formation à destination des salariés
4. Avis sur la modification du règlement intérieur*
5. Compte-rendu de la CSSCT du 19 septembre 2023
6. Etat des départs et recrutements du second et 3^{ème} trimestre 2023
7. Point sur la tenue des différentes commissions du CSE et calendrier 2024
8. Information sur l'ouverture du Centre de Santé Ildys à Morlaix.
9. Information sur les mises à disposition des salariés de la Fondation Ildys.

Pôle médico-social

10. Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La Retraite
 - Avis sur le protocole d'accord*
 - Avis sur le traité de fusion*
 - Avis sur le projet social*
11. Avis sur l'accord relatif à l'amplitude horaire des infirmiers de Saint Vincent Lannouchen*

Pôle sanitaire

12. Compte-rendu de l'étude menée par le cabinet ADOPALE sur les SSRS Neurologie et SSR Polyvalent
13. Information sur le CPOM socle sanitaire 2024-2028
14. Retour sur les échanges avec le service de bio nettoyage
15. Avis sur une demande d'inspection de la CSSCT concernant le SSR Polyvalent

Pôle social

16. Information sur la démarche projet semaine à 4 jours
17. Information sur l'état d'avancement du CPOM (sous réserve)
18. Information sur l'application du décret assistants familiaux (sous réserve)
19. Information sur le projet d'extension du service Trait d'union

La Secrétaire du CSE,

M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE

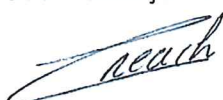


ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Mardi 24 octobre 2023 à 09h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

1. Avis sur les grilles horaires du service SAEA*

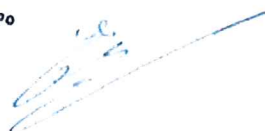
La Secrétaire du CSE,
M. CREACH

* documents joints



Le Président,
H. BLAIZE

Po



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
Du 24 octobre 2023 APPROUVÉ**

Début de la réunion : 09h10

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 26 septembre 2023

*Procès-verbal de la réunion du 26 SEPTEMBRE 2023 :

M. Michelle CREACH soumet son approbation au vote :

POUR : 15 voix (dont la Direction)

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Le CSE approuve le procès-verbal.

Point 2: Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023

MODIFICATION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2023 - PÔLE SANITAIRE									
MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION/SERVICE	EMPLOI/FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 2023
AJOUT	17/10/2023	CAPACITE D'ALLERGOLOGIE - Sorbonne Université - Paris	32 h	21/11/2023 AU 24/11/2023 - Lieu PARIS	Pédiatrie	Pédiatre Pneumopédiatre	THOMASSON Diane	1 606,00 €	1 606,00 €

Le document ayant été présenté en détail lors de la réunion de septembre dernier, l'avis du CSE est demandé :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Point 4 : Avis sur la modification du règlement intérieur

M. ESNAULT intervient sur ce point.

ARTICLE 10 : ÉTHYLOTEST

Conformément à l'article R 4228-21 du Code du Travail, Il est interdit d'entrer ou de séjourner dans l'Entreprise en état d'ivresse.

Dans le souci d'assurer la sécurité collective, la Direction pourra imposer un éthylotest aux salariés exerçant à la pharmacie, au service technique, à la restauration, dans les services soignants et éducatifs.

Cet éthylotest devra être effectué en présence d'un témoin, salarié de l'Entreprise. La fonction de cet éthylotest est d'éviter ou de faire cesser une situation dangereuse. Il doit être réalisé dans la plus stricte confidentialité. En cas de refus du salarié de se soumettre à l'examen, il ne pourra pas exercer ses fonctions.

Une sanction disciplinaire pourrait être éventuellement envisagée. Le salarié peut demander la réalisation d'un test par un médecin.

En cas d'éthylotest positif, le salarié peut demander à subir immédiatement une contre-expertise

Mr Jacques LE BORGNE demande qu'une mention d'accompagnement médical soit notifiée dans le document pour les salariés qui le souhaitent.

Mr ESNAULT indique que cette proposition est tout à fait possible.

Mme Maggy CONAN soulève que tous les salariés ne seront pas concernés par ces nouvelles règles.

Mr ESNAULT spécifie qu'il n'est pas possible de le faire. Les situations dangereuses ont été privilégiées.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Point 5 : Compte rendu de la CSSCT du 19 septembre 2023

Point présenté par M. ESNAULT :

Présentation des statistiques des accidents du travail du 2^{ème} trimestre 2023

Il est relevé 43 arrêts de travail au second trimestre, ce chiffre est en baisse par rapport au trimestre précédent.

Le chiffre concernant les accidents de travail est égal à celui de 2022 et concerne essentiellement les aides-soignantes lors de la manutention, plus particulièrement dans les EHPAD. M. Béatrice HENNOTE est récemment intervenue et a réalisé des formations.

Retour sur les audits SMR Neuro et SMR Polyvalent avec le cabinet ADOPALE :

Point développé plus spécifiquement ultérieurement.

Point sur les difficultés de prise en charge de patients au profil psychiatrique au SMR Polyvalent du site de Ty Yann :

Les élus ont évoqué une charge de travail plus importante avec des patients ayant un profil psychiatrique particulier.

M. JEGO a rappelé que la vocation de l'établissement était de soigner des patients avec plusieurs pathologies et certains d'entre eux présentent effectivement des pathologies psychiatriques.

M. Jacques LE BORGNE s'étonne de la réponse apportée et dit qu'il pourrait y avoir des actions à mettre en place pour aider les salariés démunis devant ces pathologies.

Insultes sexuelles de certains patients sur des salariés au SMR Neurologie :

M. ESNAULT rappelle que Mme OLAYA est référente harcèlement. Un suivi avec le psychologue est mis en place également pour les salariés victimes de harcèlement sexuel de ce service.

Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT :

Intervention lors de cette réunion de M. MORIN sur l'état d'avancement des travaux de sécurisation après une demande sur la mise en place d'un éclairage sur le site de Ty Yann.

M. Jacques LE BORGNE précise que cette demande fait suite au vol de la voiture d'une salariée de nuit sur le parking. Celui-ci n'est pas éclairé la nuit. C'est anxiogène car les salariés peuvent se sentir épiés. Un éclairage par détection serait adapté. M. MORIN doit étudier la possibilité de le faire.

Point sur les situations de violence dans le secteur social :

Il a été abordé l'agressivité que peuvent avoir certains parents à l'encontre des salariés. Des formations professionnelles seront proposées pour parer à ce genre de situation. Un groupe de travail avec M. GUEGUEN est en cours. Il faut également informer les responsables de service.

Arrivée de M. Franck MONFORT à 9H20

Suite du droit d'alerte sur le foyer du Pont Neuf et mesures de préventions :

M. Franck MONFORT apporte des précisions concernant le point sur la cale placée au niveau d'une porte coupe-feu : il ne trouve pas logique que ce soit aux élus de les enlever comme l'a demandé M. MORIN lors de la CSSCT.

M. COGEN précise qu'il est possible de joindre les services techniques et que les salariés peuvent faire appel à l'encadrement.

Mme Agnès GRONDIN évoque une porte coupe-feu dans son service, bloquée depuis plusieurs années et ceci afin de faciliter le travail du veilleur de nuit. De nombreuses demandes ont été faites mais la situation n'est toujours pas réglée.

Mme La Présidente découvre cette situation : le nécessaire sera fait car il n'est pas possible de passer outre les règles de sécurité incendie. Les enjeux sont trop importants et il doit y avoir une vigilance particulière.

Mme Marion STEPHAN souligne que même si elle accepte de le faire, un autre salarié peut remettre une cale. N'étant pas responsable, elle ne peut donc pas prétendre donner l'ordre de ne pas la remettre en place.

M. Franck MONFORT demande des moyens de sortir des préconisations à travers des mesures de préventions et peut être en faisant appel à des associations extérieures. M. Jacques LE BORGNE dit que le service d'addictologie est présent également.

M. ESNAULT propose d'échanger sur une stratégie lors d'une prochaine réunion du CSSCT.

A noter que 3 autres points ont été discutés lors de la réunion de la CSSCT :

- Point sur l'équipement de sécurité pour les services techniques notamment pour monter sur les toits.
- Demande de précisions en lien avec les travaux à venir sur le site de Perharidy : le transport des lits du SSR Nutritionnel et Respiratoire et du SMR Neurologie pour rejoindre le service de dialyse.
- Procédure de signalement d'un salarié en cas de repérage d'électroménager défectueux et dangereux.

Arrivée de M. DOUCHAIN à 9h30**Point 15 : Avis sur une demande d'inspection de la CSSCT concernant le SSR Polyvalent**

La transition sur ce point est faite par M. Franck MONFORT et concerne le profil des patients accueillis au SSR Polyvalent de Ty Yann.

Les salariés de ce service ont interpellé les élus sur un virage du profil des patients. Il leur a été précisé que ce n'était pas une volonté de la Direction. Des attouchements ont eu lieu et malgré que des demandes en EHPAD soient faites cela ne fait que déplacer le problème et n'empêchent pas les agressions.

Mme Elisabeth STEPHAN explique que cet été plusieurs patients, de l'ordre de 3 à 4 personnes, ont été violents verbalement. Leurs troubles cognitifs sont difficiles à gérer et la prise en charge est compliquée. De plus les Fiches d'Evènement Indésirable n'ont pas forcément été faites par manque de temps des salariés concernés. Une inspection serait intéressante.

M. DOUCHAIN indique qu'il y a des filtres à l'admission mais que pour certains dossiers il est possible que les choses soient différentes entre ce qui est noté sur le papier et la réalité. Si tel est le cas, le patient doit être transféré dans un service compétent.

Mme Elisabeth STEPHAN n'a pas constaté de transferts pour ces motifs jusqu'à présent.

Pour M. DOUCHAIN, il faut réétudier les dossiers et faire le point sur ce qu'il s'est passé pour que le transfert n'ait pas eu lieu. Une formation pourrait être faite pour aider les salariés à gérer ce genre de situation.

M. Franck MONFORT interpelle sur le fait que certains salariés sont prêts à quitter la fondation si le problème n'est pas réglé. Mme Marion STEPHAN et Mme Michèle LE MOIGNE sont prêtes à faire l'inspection.

M. ESNAULT indique que Mme Sandrine VELLY fera l'inspection avec les élus.

Certains intervenants extérieurs sont par contre laissés seuls. Pour M. Franck MONFORT il faut être vigilant à ce personnel car si le jeune rapporte les propos à la famille, les conséquences pourraient être dramatiques. Il serait bien de mettre en place des outils pédagogiques à la disposition du personnel et plus particulièrement aux nouveaux salariés.

Mme La Présidente appelle à une extrême vigilance vis-à-vis des patients avec des troubles importants. Il ne faut pas hésiter à en discuter en équipe.

Mme Elisabeth STEPHAN souhaite qu'il y ait une fiche avec des précisions sur les profils des patients et ce qu'ils peuvent être amenés à dire ou faire.

M. Franck MONFORT demande également à ce que lui et Mme Mathilde OLAYA aient l'information lorsqu'il y a des propos sexistes car ils sont référents harcèlement. Cela ne donnera pas lieu à une enquête paritaire systématique mais permettra d'avoir une traçabilité. M. ESNAULT est favorable à cette demande et souligne également que l'encadrement est sensibilisé à ses situations.

M. Louis CASTEL demande à identifier le sexe du salarié sur les accidents de travail mais les salariés concernés ne se mettent pas en accident de travail pour ce motif.

Un avis sur la mise en place de l'enquête est demandé :

Pour 17

Abstention : 0

Contre : 0

Le CSE approuve l'inspection.

Point 3 : Information sur les dispositifs de formation à destination des salariés

Début de la visioconférence avec Mme Emmanuelle DIEVART, intervenante pour CATALYS. Il s'agit du Conseil en Evolution Professionnelle en Bretagne. Auparavant OPCO Santé avait en charge ce type de demande.

Mandaté et financé par France compétences, le Conseil en évolution professionnelle est un **service public d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé**. Il s'adresse à tous les salariés et travailleurs indépendants qui souhaitent faire le point sur leur situation professionnelle.

En 2022 le profil des personnes prises en charge était des personnes ayant un BAC ou un BAC+2. La perspective pour la suite est d'aider tous les publics.

M. Franck MONFORT donne l'exemple d'une salariée dont la demande a été refusée. Il souhaiterait connaître les raisons de ce refus.

Mme DIEVART répond qu'elle n'a pas connaissance d'un refus et est étonnée. L'organisme sera vigilant à l'avenir afin que cette situation ne se représente pas.

Mme Maggy CONAN souhaite savoir si l'employeur doit libérer le salarié pendant la période de stage.

Mme DIEVART informe que ce n'est pas une obligation de l'employeur à moins qu'il y ait un accord entre les deux parties. Le stage peut tout à fait être effectué sur le temps libre.

Mme Claire BOURVEN demande si un salarié en arrêt maladie peut prétendre à ce dispositif ce à quoi Mme DIEVART répond qu'il faut faire une demande d'autorisation auprès de la CPAM. CATALYS s'en occupe.

Mme Michelle CREACH demande confirmation quant à l'abandon du décret concernant le CPF. Ce fait est confirmé.

En raison d'un temps d'intervention limité, la visioconférence est écourtée. Il faut noter tout de même qu'une réunion d'information est prévue le 2 novembre 2023 pour les salariés qui le souhaitent.

Point 16: Information sur la démarche projet semaine à 4 jours

Mme MALLERON est en visioconférence pour présenter ce point.

Cette démarche concerne les salariés du secteur Social. Elle présente un intérêt pour le personnel : équilibre entre vie professionnelle et vie privée, attractivité des métiers pour les jeunes, qualité de vie au travail, ... Il a été constaté une diminution du taux d'absentéisme.

M. ESNAULT et M. COGEN présentent les échéances :

Echéances

Mise à jour des compteurs Equitime des foyers PNP et PNG	Fin octobre 2023
Mise en place des groupes de travail sur les foyers de Kertatupage et Plougastel et proposition de nouvelles grilles horaires	Mi-novembre 2023
Mise en place des groupes de travail pour les foyers de Pont Neuf Grands et Petits et proposition de nouvelles grilles horaires	Mi-novembre 2023
Présentation des nouvelles grilles horaires en CSE	Décembre 2023

Le travail a bien avancé en ce qui concerne le P.A.S, le D.A.P.E, le S.A.E.A. L'échéance pour les foyers éducatifs est fixée à la mi-novembre.

M. Jacques LE BORGNE s'interroge sur les délais qu'il considère courts.

M. ESNAULT précise qu'il s'agit d'indications.

Mme Agnès GRONDIN découvre qu'il va y avoir des groupes de travail et s'étonne car de nouveaux roulements doivent être présentés-prochainement au CSE. Pour elle, le fonctionnement sur 4 jours est effectif 4 semaines sur 5 sur le nouveau planning du Pont Neuf.

M. COGEN indique que les roulements doivent être présentés en CSE mais qu'il peut être attractif de

travailler sur ce projet.

Mme Claire BOURVEN rappelle que les IDE du service de neurologie attendent depuis de nombreux mois de nouvelles trames.

M. Franck MONFORT demande si les congés trimestriels des travailleurs sociaux seront touchés par cette nouvelle organisation.

M. COGEN répond que toutes les possibilités seront étudiées.

Point 12 : Compte rendu de l'étude menée par le Cabinet ADOPALE sur les SSR Neurologie et SSR Polyvalent

M. DOUCHAIN explique le déroulement de l'étude : travail analytique présenté aux salariés en mai, réalisé en juin et travaillé cet été.

Il en résulte des axes d'amélioration des tâches via des outils de travail : environ 50 actions. La liste ci-dessous est non exhaustive :

Axes d'amélioration des conditions de travail :

Plan d'actions définies comme prioritaires afin d'alléger les tâches des soignants

- Numérisation de certaines tâches allouées aux équipes soignantes : accès des médecins au DMP, complétude des dossiers d'admission, numérisation du suivi des demandes de travaux, automatisation des résultats de biologie.
- Allègement de la gestion des appels téléphoniques : appels des familles, appels à destination du pôle social (Ty Yann), appels à destination de la pédiatrie, appels concernant les RDV internes (Perharidy)
- Déports de certaines charges des services de soins vers les services supports : services logistiques et pharmacie pour les livraisons, secrétariats médicaux pour certains appels, service techniques pour l'évacuation des déchets les weekends et jours fériés
- Impliquer les IDE dans la préparation de la sortie

Axes d'amélioration sur les organisations :

- Confirmation de la pérennisation des deux postes à 70% aides-soignants sur le SMR Polyvalent
- Adaptations des organisations pour adapter la charge en soins :
 - les week-ends : étendre d'une demi-heure les horaires de travail des AS le week-end (20h30 à 21h à Perharidy et 19h30 à 20h00 à Ty Yann)
 - se doter d'outils de suivi de charge en soins et en cas de différentiel de charge, solliciter la solidarité d'autres services de soins de la fondation
- Soutien sur le terrain au métier aide-soignant par renfort de coordination dans les services en difficulté avec objectif d'intégration des salariés, de soutien à la charge en soins, de travail en trinôme ASH/AS/IDE et de filiarisation de ces métiers au sein de la Fondation.

L'analyse méthodologique a été effectuée avec un cabinet extérieur. La Direction s'engage à présenter la finalité de ce travail.

Mme Claire BOURVEN pense qu'un des axes d'amélioration est complètement contraire à ce qui se passe dans le service de neurologie en ce moment, le cabinet ADOPALE propose « d'étendre d'une demi-heure les horaires des AS le week-end » alors qu'en ce moment les AS de neurologie demandent une concertation d'équipe pour savoir qui serait favorable ou pas à la continuité des 10 h et 12 h travaillées le week end.

Mme Elisabeth STEPHAN dit que cela concerne essentiellement les infirmiers et les médecins.

M. DOUCHAIN explique que cela est dû aux tâches incombées aux fonctions.

Pour la CGT, la présentation est décevante.

M. COGEN comprend la frustration des salariés due aux informations non complètes mais la liste est intéressante et c'est une étude qui représente de longs mois de travail. A la prochaine présentation, il y aura du concret.

M. Jacques LE BORGNE demande si de nouveaux postes vont être créés. Ceci est confirmé par M. DOUCHAIN mais pas sur du temps plein dans chacun des services. Des renforts en coordination dans les services du SSR Polyvalent, SSR Neurologie sont prévus.

Mme Maggy CONAN interroge sur le type de contrat : M. ESNAULT indique que les deux postes seront des CDI.

Point 13 : Information sur le CPOM socle sanitaire 2024-2028

M. DOUCHAIN donne l'information.

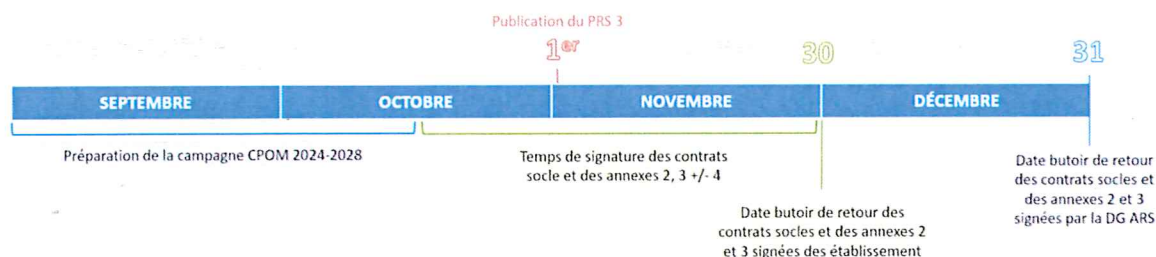
Contenu du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen sanitaire 2024-2028

SOCLE CONTRACTUEL	Clauses générales : identification des parties, conditions de mise en œuvre du contrat (suivi, révision, sanction, renouvellement), liste des annexes, signature des parties
ANNEXE 1 ANNEXE STRATEGIQUE	Correspond aux engagements de l'établissement décliné en objectifs stratégiques <i>Avant → Orientations stratégiques + objectifs opérationnel</i> Deux volets : - Transversaux → positionnement de l'établissement sur son territoire - Propres à l'établissement → objectifs relatifs au pilotage interne de l'établissement Nombre d'objectifs limités <i>Avant → Pas de limites</i> Chaque objectif est relié à 1 indicateur unique (<i>avant → indicateurs multiples</i>)
ANNEXE 2 RECONNAISSANCES CONTRACTUELLES	Uniquement les reconnaissances contractuelles et autres activités spécifiques identifiées par les référents thématiques de l'ARS (comme les structures douleur chroniques, les hôtels hospitaliers) <i>N'est plus reprise la liste des autorisations</i>
ANNEXE 3 FINANCEMENTS	Liste des financements
ANNEXE 4 CONVENTION A L'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE	Sous réserve de l'accord des conseils départementaux, cette annexe vaut convention à l'aide sociale départementale pour les établissements disposant d'une activité de soins longue durée

La signature est prévue avant la fin de l'année. Il reste la partie socle qui doit être vue par l'ARS.

Afin de tenir compte du calendrier de publication du PRS de 3^{ème} génération, prévu le 1^{er} novembre 2023, la campagne de contractualisation se divisera en deux temps :

- **Premier temps, qui fait l'objet de présentations aux instances, pour la signature du contrat socle et des annexes 2, 3, +/- 4 D'octobre 2023 à décembre 2023**



- **Second temps pour la préparation, la négociation et la signature de l'annexe 1**

La formalisation de cette annexe donnera lieu à une préparation de la part des établissements via un autodiagnostic, dont la trame leur sera communiquée en début d'année 2024.

Sur la base de cet autodiagnostic, un temps de dialogue privilégié sera engagé avec chaque structure pour aboutir, au dernier trimestre 2024 à un CPOM complet, adapté aux spécificités de chaque établissement dans son territoire

M. Jacques LE BORGNE demande des précisions sur le contenu de cette partie.

Mme La Présidente déclare qu'elle contient entre autre les conditions juridiques et les annexes. Les objectifs stratégiques seront vus plus tard.

Point 14 : Retour sur les échanges avec le service Bio-Nettoyage

Le point est commenté par M. DOUCHAIN présent lors de la réunion avec le service Bio-Nettoyage de Perharidy du vendredi 20 octobre 2023 : 23 salariés étaient présents, Mme Christelle COADIC et Mme Thérèse LE BRAS

Diligence des demandes : beaucoup de demandes dans ce service. Il n'y a pas d'analyse sur le motif. L'encadrement donne son accord.

Plannings : Mme Michelle CREACH demande s'il est possible d'inclure les CDD dans le roulement des salariés absents. Mme Marion STEPHAN pointe des dysfonctionnements dans les roulements. M. DOUCHAIN s'engage à étudier toute proposition. Une répartition des tâches liée à l'encadrement entre Mme LAZENNEC et Mme LE BRAS a également été mise en place.

Semaine de polyvalence : l'intérêt de ce temps de polyvalence pour le service est de compenser la perte de certains services en cas d'absence d'après M. DOUCHAIN.

Mme Michelle CREACH pense que pour le salarié cela peut se révéler compliqué et demande si la mise à jour des fiches de poste est faite. Cela a été remonté plusieurs fois en commission des réclamations. A la demande de M. ESNAULT, M. DOUCHAIN confirme que cela peut être fait rapidement.

Point 8 : Information sur l'ouverture du Centre de Santé Ildys à Morlaix

M. DOUCHAIN présente le document.

L'ouverture du centre « Cœur de Ville », depuis le 25 septembre 2023, est en lien avec la désertification médicale du centre-ville de Morlaix et en permet l'endiguement. Le centre est situé Rue de Brest, point stratégique de la ville : proximité de l'hôpital, parkings et accessibilité. Il vient soutenir la prise en charge des populations les plus fragiles, en ALD ou ayant des problèmes psychiatriques. Un certain nombre de patients ont déjà entamé un suivi médical avec le médecin du centre.

Mme Claire BOURVEN se questionne par rapport au recrutement, elle souhaiterait avoir des précisions sur les temps de travail et savoir si ce sont des salariés de la Fondation qui seront recrutés.

M. DOUCHAIN précise qu'un médecin a déjà pris ses fonctions à 0,60 %, le temps de travail de la secrétaire est calqué sur la présence du médecin dans l'immédiat car d'autres recrutements sont en cours. La priorité est donnée aux salariés de la Fondation faisant le choix de se rapprocher de leur domicile.

M. Jérémy LAVIEC juge favorablement le projet mais interpelle quant au recrutement des médecins : il existe déjà des difficultés au Centre de ST THEGONNEC. Il faut espérer que ce ne sera pas le cas pour Morlaix.

M. DOUCHAIN confirme le défi.

Additif 1 : Avis sur les grilles horaires du service SAEA

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Semaine A							Semaine B							Semaine C						
Lundi	Mardi	Mercr di	Jeudi	Vend di	Samedi	Dimanc he	Lundi	Mardi	Mercr di	Jeudi	Vend di	Samedi	Dimanc he	Lundi	Mardi	Mercr di	Jeudi	Vend di	Samedi	Dimanc he
09:30	14:00	R	R	16:00	18:00	18:00	R	10:00	14:00	14:30		R	R	15:00	14:00	13:30	10:00	10:00	R	R
17:00	17:00			01:00	01:00	23:30		17:00	23:00	23:00				23:00	23:00	18:00	16:21	17:00		
07:30	03:00	00:00	00:00	09:00	07:00	05:30	00:00	07:00	09:00	08:30	00:00	00:00	00:00	08:00	09:00	04:30	06:21	09:00	00:00	00:00
					Total Semaine	32:00						Total Semaine	24:30						Total Semaine	36:51
																			Total Cycle	93:21

Le conseil département ne valide pas l'expérimentation : il n'y aura pas d'augmentation du nombre de jeunes pris en charge (de 11 à 13 jeunes accueillis).

Mme Michelle CREACH demande à partir de quelle date les grilles présentées seront effectives.

Pour M. ESNAULT elles le sont déjà.

M. Franck MONFORT dit avoir rencontré le personnel du service : celui-ci est demandeur d'avoir un apprenti pour consolider l'équipe. C'est une équipe qui perd la moitié de ses ETP en quelques semaines. Une telle baisse de temps de travail ne peut s'expliquer qu'avec la seule perte de deux jeunes accueillis même si le refus de l'expérimentation est compris.

M. ESNAULT entend bien la demande et précise que des échanges sont en cours. Le temps de travail sera étudié également.

Un avis est demandé au CSE sur la procédure :

POUR : 0

ABSTENTION : 16

CONTRE : 1

Point 11 : Avis sur l'accord relatif à l'amplitude horaire des infirmiers de Saint Vincent Lannouchen**ARTICLE 1 – DUREE**

Le présent avenant s'applique pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 2 – DUREE QUOTIDIENNE DU TRAVAIL

Par exception à l'article A.2.1 de l'avenant n°3 de l'accord relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation ILDYS, les amplitudes journalières de travail respecteront une borne haute de 13h00 pour les infirmiers de l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen.

Les séquences de travail, en cas d'horaires de coupe, ne pourront être inférieures à 4h00 pour un salarié à temps plein, au prorata pour les salariés à temps partiel, sans pouvoir être inférieures à 3h00, dès lors que l'amplitude totale de la journée de travail sera supérieure à 12h00.

L'avenant n'a pas encore été signé, il complète l'avenant n°3 du 17 octobre 2017 à l'accord d'entreprise du 17 septembre 2015 relatif à la durée et l'aménagement du temps de travail au sein de la Fondation ILDYS.

M. Jacques LE BORGNE précise qu'un travail sur la rédaction de cet avenant a été effectué en réunion

D.S. L'amplitude de 13h00 existe déjà dans l'accord de branche. Cet avenant répond à une demande des infirmiers de Lannouchen, pour une meilleure prise en charge des résidents.

L'avis du CSE est demandé :

12h15 : M. Franck MONFORT demande une suspension de séance pour concertation des élus.

Départ de Mme Michelle LE MOIGNE et M. Louis CASTEL à 12H15

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Point 10 : Point sur le rapprochement avec l'EHPAD La retraite

Mme La Présidente fait le point à ce sujet.

Le processus de fusion a débuté il y a un an. Il faut rappeler la situation préoccupante des EHPAD au niveau national : 70 % d'entre eux se trouvent en déficit dont 20 établissements en Bretagne. Il est à noter que l'EHPAD La Retraite n'est pas inclus dans ces chiffres, il y a une forte mobilisation des Maires bretons, des députés et des sénateurs mais aussi des fédérations (13 au total dont la FEHAP) ; il existe un sursaut national qui va faire bouger la situation.

M. COGEN précise que le traité de fusion sera à transmettre dans les prochains jours à la préfecture et en ce qui concerne le projet social les modifications ont été apportées suite au CSE de septembre dernier.

M. Jacques LE BORGNE demande qu'elle sera la plus-value pour la Fondation.

Mme La Présidente explique que cela va permettre de maintenir une attractivité dans le département. M. COGEN ajoute que l'enjeu est de consolider ce secteur au vu du nombre de personnes âgées dans le département.

M. Franck MONFORT dit qu'un établissement dans le nord Finistère aurait été préférable car moins loin. Il demande des précisions quant à la trésorerie de l'EHPAD.

M. COGEN explique que la situation financière des années précédentes a été compliquée mais que cela a été géré parfaitement et a permis de combler le déficit. La trésorerie se présente comme ceci :

- Fonds propres = 2,8 M.
- Dettes : 1,4 M
- Trésorerie nette : 1,5 M

M. Franck MONFORT s'interroge sur la possibilité de tenir pendant plusieurs années.

M. COGEN confirme que la trésorerie doit permettre d'absorber le choc actuel durant 2 à 3 ans mais pour autant une réforme structurelle du financement des EHPAD reste indispensable.

Mme La Présidente ajoute qu'une clause de revoyure est prévue pour revoir les termes du bail s'il y avait de grandes difficultés.

Il est demandé une suspension de séance pour concertation entre les élus de la CGT à 12h45.

L'avis des élus est demandé :

- **Sur le protocole d'accord :**

POUR : 13 Abstention : 3 CONTRE : 0

- **Sur le traité de fusion**

POUR : 13 Abstention : 3 CONTRE : 0

- **Sur le projet social**

POUR : 13 Abstention : 3 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable.

Mme Claire BOURVEN précise le motif de son abstention : certains salariés ont peur que cette fusion fragilise la Fondation.

Point 17 : Information sur l'état d'avancement du CPOM

Mme La Présidente précise qu'un rendez-vous avec la Direction Générale est prévu pour négocier les moyens financiers.

M. Franck MONFORT dit être satisfait.

Point 18 : Information sur l'application du décret assistants familiaux

Le point est en suspension, il n'y a pas de financement dans l'immédiat.

Départ à 12H55 de Mme Stéphanie QUINIOU

Additif 2 : Demande d'avis pour une convention d'un cabinet d'avocats pour le CSE

Des précisions ont été apportées lors de la réunion ASC du 17/10/2023 et un devis pour 24H a été fourni.

M. Franck MONFORT apporte des précisions sur les critères de saisine du cabinet : ils doivent être essentiellement axés sur les droits des salariés nécessitant des précisions juridiques qui ne sont pas portées par la connaissance des syndicats. Les demandent doivent donc être centralisées et passées par la secrétaire du CSE. Une personne de contact doit être identifiée afin d'éviter les demandes individuelles au cabinet.

Mme Michelle CREACH demande aux élus de voter :

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Point 6: Etat des départs et recrutements du second et 3ème trimestre 2023

M. ESNAULT commente ce point.

Recrutements au 2ème trimestre :

Etablissements	Nombre de recrutement CDI 3ème trimestre
FONDATION ILDYS - CDS MORLAIX	1
FONDATION ILDYS - EHPAD KERAUDREN	1
FONDATION ILDYS - SESSAD	1
FONDATION ILDYS - SIEGE	2
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	12
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN	5
FONDATION ILDYS - SOCIAL	5
FONDATION ILDYS - ST V. LANNOUCHEN	3
Total général	30

Recrutements au 3ème trimestre :

Etablissements	Nombre de recrutement CDI 3ème trimestre
FONDATION ILDYS - CDS MORLAIX	1
FONDATION ILDYS - EHPAD KERAUDREN	1
FONDATION ILDYS - SESSAD	1
FONDATION ILDYS - SIEGE	2
FONDATION ILDYS - SITE PERHARIDY	12
FONDATION ILDYS - SITE TY YANN	5
FONDATION ILDYS - SOCIAL	5
FONDATION ILDYS - ST V. LANNOUCHEN	3
Total général	30

Départs 2^{ème} trimestre :

Etablissements	Fin de période d'attente AF	Démission	Départ retraite salarié	Fin essai employeur	Fin essai salarié	Lic. inaptitude d'origine non professionnelle	Lic. inaptitude d'origine professionnelle	Total général
EHPAD KERAUDREN		3						3
EHPAD ST JACQUES		1						1
SAMSAH BREST			1					1
SIEGE				1		2		3
SITE PERHARIDY		4	3					7
SITE TY YANN							1	1
SOCIAL	3	3	2					8
ST V. LANNOUCHEN			1	1	1			3
Total général	3	11	7	2	1	2	1	27

Départs 3^{ème} trimestre :

Etablissements	Autre motif de licenciement	Décès du salarié	Démission	Départ retraite salarié	Fin essai employeur	Lic. inaptitude d'origine non professionnelle	Rupture conventionnelle	Total général
EHPAD KERAUDREN			2		1			3
EHPAD ST JACQUES		1						1
SESSAD			2					2
SIEGE							1	1
SITE PERHARIDY			11	2				14
SITE SAINT LUC			1					1
SITE TY YANN			5	1		1		7
SOCIAL	2		1					3
ST V. LANNOUCHEN			1	2		1		4
Total général	2	1	23	5	1	2	1	35

Il est conclu à l'équilibre entre les départs et les recrutements avec 62 recrutements au total sur les 2nd et 3^{ème} trimestre et 62 départs (dont 35 démissions) sur la même période.

M. Franck MONFORT et Mme Michelle CREACH demandent si le glissement de contrat des assistants familiaux - décidant de garder les enfants pris en charge - entre la Fondation et le Conseil Départemental (service de l'ASE) est considéré comme une démission ?

M. ESNAULT confirme le statut de démission.

Point 7 : Point sur la tenue des différentes commissions du CSE et calendrier 2024

Les calendriers sont soumis par M. ESNAULT.

Instance	Nombre de réunions annuelles prévues par l'accord CSE	Date	Date	Date	Date
CSSCT*	4	09/02/2023	11/05/2023	19/09/2023	21/11/2023
Commission Formation	3	02/03/2023	08/06/2023	01/12/2023	
Commission logement et protection sociale	2	06/04/2023	09/10/2023		
Commission égalité professionnelle / TP-TC	1	29/06/2023			
Commission économique	2	24/11/2023			

2 CSSCT exceptionnelles relatives aux travaux ont eu lieu en 2023

Proposition calendrier 2024 :

INSTANCE	DATE
CSE	30/01/2024
CSE Santé	20/02/2024
CSE	26/03/2024
CSE	16/04/2024
CSE Santé	28/05/2024
CSE	25/06/2024
CSE	27/08/2024
CSE Santé	24/09/2024
CSE	15/10/2024
CSE Santé	26/11/2024
CSE	17/12/2024

Leur validation est reportée au mois de novembre prochain.

Point 9: Information sur les mises à disposition des salariés de la Fondation Ildys

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Emploi	Lieu de la mise à disposition	ETP mise à disposition	Durée	Date de début	Date de fin
IDE	Asso La Brise CHU de Rennes	0,8	Déterminée	01/01/2023	31/12/2023
Médecin de médecine physique et de réadaptation	CHPM - "le F.A.M Le Triskel" Plougonven	0,11	Indéterminée	01/04/2023	X
Ergothérapeute	CHPM - "le F.A.M Le Triskel" Plougonven	0,75	Indéterminée	01/04/2023	X
Enseignant en activité physique adaptée	CHPM - "le F.A.M Le Triskel" Plougonven	0,2	Indéterminée	01/04/2023	X
Masseur Kinésithérapeute	CHPM - "le F.A.M Le Triskel" Plougonven	0,4	Indéterminée	01/04/2023	X
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	0,2	Indéterminée	06/11/2017	X
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	0,3	Indéterminée	19/01/2022	X
Masseur Kinésithérapeute	CHRU Brest	0,1	Déterminée	21/06/2022	20/12/2023
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	0,5	Indéterminée	06/11/2017	X
IDE	CHRU Brest	0,2	Déterminée	19/09/2022	18/09/2024
Orthophoniste	CHRU Brest	0,1	Déterminée	04/07/2022	03/01/2024
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	0,025	Indéterminée	01/01/2018	X
Educateur Sportif	CHRU Brest	0,2	Déterminée	21/06/2022	20/12/2023
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	Astreinte	Indéterminée	01/01/2022	X
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	Astreinte	Indéterminée	17/10/2020	X
IDE coordinatrice	CHRU Brest	0,8	Déterminée	02/11/2022	X
Médecin Spécialisé	CHRU Brest	0,1	Indéterminée	02/11/2018	X
Médecin Spécialisé	CHU Morlaix	0,2	Indéterminée	06/11/2017	X
Médecin chef de service	CHU Morlaix	0,22	Indéterminée		X
Ergothérapeute	CSSR KERAMPIR	0,3	Indéterminée	18/11/2019	X
Médecin Spécialisé	Don Bosco IME KERLAOUEN	0,125	Indéterminée	24/08/2020	X
Educateur Spécialisé	Fédération de la santé et de l'action Sociale CGT	0,75	Déterminée	01/06/2020	X
Médecin Spécialisé	GENETS D'OR	0,1	Indéterminée	08/09/2016	X
Cadre informatique	HCL	0,5 (+0,25 jusqu'au 31/12/23)	Indéterminée	01/01/2020	X
Médecin Spécialisé	IEM Kerdelune	0,2	Indéterminée	21/08/2023	X
Médecin Spécialisé	IEM Kerdelune	0,05	Déterminée	01/01/2022	31/12/2023
Médecin Spécialisé	IEM Kerdelune	0,1	Indéterminée	01/08/2023	X
Médecin chef de service	MDPH 29	0,1	Déterminée	01/01/2023	31/12/2024
Médecin chef de service	SAMSAH SAVS APF	0,15	Indéterminée	10/09/2020	X
Médecin Spécialisé	Sessad APF 29	0,4	Indéterminée	01/09/2022	X
Administrative	USD CGT	0,16	Déterminée	01/01/2023	Tacite reconduction annuelle

Il est constaté que les mises à disposition concernent pour la majorité des médecins (consultations) et quelques infirmiers.

Un masseur kinésithérapeute est concerné.

M. Jacques LE BORGNE s'étonne car il existe des difficultés de recrutement.

Mme La Présidente explique cela par la participation de la Fondation à l'Hospitalisation à Domicile : un temps de rééducation au domicile permet aussi des hospitalisations plus brèves.

Ces mises à disposition favorisent l'élargissement de l'offre de soins par la Fondation mais bénéficient aussi d'un travail en réseau. Elles apportent donc une prise en charge plus complète.

Ce point sera discuté plus en détails le mois prochain.

Point 19 : Information sur le projet d'extension du service Trait d'Union

Le point est reporté à la prochaine réunion en raison du manque de temps.



Les débats étant clos, la séance est levée à 13H15.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE

Handwritten signature of Mme Hélène BLAIZE in black ink.

La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

Handwritten signature of Mme Michelle CREACH in blue ink.